

# FICHE DE CONSTATS (pouvant déboucher sur des non conformités susceptibles de MED) ET D'OBSERVATIONS

**Exploitant :** **Site inspecté : Roquebrune-sur-Argens-Parcelle AC 381** **Date de l'inspection : 13/10/2020**

En cas d'omission, la liste des constats et observations repris ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

**Signature de l'Inspecteur**

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des constats et observations de l'Inspection

**Représentant de l'exploitant  
Nom, fonction et Signature**

## Constats et observations de l'Inspecteur :

### Constats

Une visite a été réalisée par nos services le 13/10/2020 pour contrôler l'état général de la parcelle AC 381 et voir si des démarches de remise en état du site avaient été engagées par l'exploitant. C'est précisément sur cette parcelle qu'a été créé une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) illégale.

Nous étions accompagnés par l'exploitant et un représentant de la police municipale de Roquebrune-sur-Argens venu quant à lui pour faire les constats au titre de l'urbanisme.

Monsieur AREND nous a indiqué avoir procédé :

- **à la réalisation d'un diagnostic environnemental** par le bureau d'études « Ecosystem » comprenant une visite de terrain et prélèvements, l'analyse en laboratoires et la levée topographique.

Il convient cependant de préciser que compte tenu du fait que l'exploitant a été dans l'incapacité de s'acquitter de la facture s'élevant à 8 917 euros, **le bureau d'études n'a par conséquent pas fourni le rapport du diagnostic. Nous n'avons donc pas connaissance des conclusions de celui-ci quant à l'état environnemental de la parcelle AC 381.**

- **à l'enlèvement de 2100 tonnes** de déchets inertes répartis comme suit :

- 1584 tonnes de déchets inertes non recyclables (terre et cailloux) qui ont été acheminés vers la carrière des Grands Caous située sur la commune de Saint-Raphaël. Il nous a transmis dans ce cadre les factures correspondantes pour un montant total de 15 206 euros.
- 516 tonnes de déchets inertes recyclables vers la plateforme de recyclage « Amaray BTP » située sur la commune de Puget-sur-Argens. La facture correspondante d'un montant de 11 324,50 euros nous a été adressée.

Nous n'avons constaté aucun nouveau dépôt de déchets depuis notre précédente inspection du 24/10/2016.

**Susceptible  
de MED**

MED du  
27/04/2015

**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

